

---

## **Déclaration des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales du G7**

**28 avril 2001**

**Washington**

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui afin de discuter de l'évolution récente de l'économie mondiale, du renforcement du système financier international et de la réforme des banques multilatérales de développement.\* Nous avons également rencontré le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque centrale de Russie, ainsi que des représentants de la Commission européenne, afin d'examiner la situation de l'économie russe.

### **Evolution des économies des pays du G7**

2. Malgré le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale au cours de ces six derniers mois, des bases solides ont été mises en place pour une expansion économique. Nous réaffirmons notre engagement de soutenir les conditions d'une croissance forte.
  - Aux Etats-Unis, la croissance a fortement ralenti. Toutefois, les données fondamentales à long terme – gains de productivité et souplesse du marché des facteurs – demeurent solides. La politique monétaire doit continuer de viser à soutenir une croissance durable et à maintenir la stabilité des prix. La politique budgétaire doit également tendre à renforcer les données fondamentales à long terme.
  - La croissance a également ralenti au Canada, alors que le Royaume-Uni ne connaît qu'un fléchissement modéré. Dans ces deux pays, le chômage et l'inflation demeurent faibles. Les

---

\* Le Président de l'Eurogroupe, le Président de la Banque centrale européenne et le Directeur Général du Fonds monétaire international se sont joints à nous pour analyser les événements récents qui ont caractérisé l'économie mondiale. Le Président de la Banque mondiale a, quant à lui, participé aux discussions sur la réforme des BMD.

politiques économiques doivent continuer d'étayer les fondements d'une croissance et d'un emploi durables à moyen terme, tout en respectant les objectifs en matière d'inflation.

- Dans la zone euro, les perspectives de croissance ont été revues à la baisse, même si elles restent globalement favorables. Les politiques économiques doivent continuer de viser à renforcer le potentiel de croissance et à réduire le chômage, par la poursuite de réformes structurelles susceptibles d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du marché du travail et du marché des produits. La politique budgétaire doit tendre à renforcer l'efficacité économique, tout en maintenant le rythme de l'assainissement des finances publiques.
- Le Japon a enregistré un ralentissement de l'activité économique et la déflation se poursuit. Dans ce contexte, la politique monétaire doit continuer de viser à rétablir la stabilité des prix. Une mise en œuvre vigoureuse des réformes du secteur financier et du secteur des entreprises est nécessaire pour soutenir la reprise à moyen terme.

## **Taux de change**

4.

## **Evolution de l'économie mondiale dans son ensemble**

5. Le ralentissement du rythme de l'activité économique mondiale affecte également les perspectives de croissance dans les économies des pays émergents et des pays en développement. Après deux ans de forte croissance, l'Asie présente des signes manifestes de ralentissement. Dans toute la région, la mise en œuvre de réformes structurelles sera déterminante pour promouvoir une croissance forte et durable. En Amérique latine, où la croissance a également connu un léger fléchissement, des mesures structurelles sont nécessaires à une croissance plus forte de la

productivité, et la poursuite de l'assainissement budgétaire est indispensable à la réduction des besoins de financement. En Afrique, malgré une croissance plus forte, les revenus par habitant restent faibles. La mise en œuvre d'un ajustement macroéconomique et structurel crédible demeure le préalable d'une croissance forte et d'une réduction plus étendue de la pauvreté. Nous sommes convenus que le libre-échange constitue un moteur important de la croissance économique. Des marchés ouverts peuvent accroître l'efficacité et la productivité, favorisant ainsi le développement et la réduction de la pauvreté dans tous les pays. Nous appuyons vigoureusement les efforts déployés pour lancer un nouveau cycle de négociations à l'OMC qui permettrait de réduire les barrières commerciales dans les pays tant industrialisés qu'en développement. Nous soutenons également sans restriction les initiatives des pays industrialisés autorisant un meilleur accès aux marchés pour développer les exportations des pays en développement.

## **Russie**

6. Nous saluons la poursuite de la croissance de l'économie russe et encourageons les autorités de ce pays à accélérer le rythme des réformes économiques nécessaires à un développement économique solide et durable. La Russie doit prendre des mesures afin de créer un environnement économique propice aux investissements tant étrangers que nationaux, telles que l'application de la règle de droit, l'encouragement de la libre circulation de l'information, le traitement des problèmes de non-paiement et de troc, le renforcement du système bancaire et l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Nous espérons que les autorités russes pourront tirer profit de l'expertise du FMI et de la Banque mondiale pour résoudre ces questions. Nous continuons à inviter instamment les autorités russes à agir rapidement afin de remédier aux carences identifiées en juin 2000 par le Groupe d'action financière internationale (GAFI), en particulier à l'absence d'une législation générale sur le blanchiment des capitaux. De telles mesures permettraient de faciliter l'intégration de la Russie dans le système économique mondial.

## La prévention des crises et le FMI

7. Nous affirmons que l'une de nos principales priorités est la prévention énergique et efficace des crises. Le FMI et les différents pays ont chacun un rôle essentiel à jouer dans cette tâche. Bien que des progrès importants aient été accomplis en ce qui concerne la mise à profit des expériences passées, nous devons reconnaître qu'il aurait probablement été possible de mieux prévoir les événements et d'empêcher les crises de produire leur plein effet. Nous sommes déterminés à exercer une surveillance plus étroite des évolutions économiques et financières, dans le but d'encourager le déclenchement le plus précoce possible des actions de nature à infléchir les politiques, réduire les effets des crises et empêcher leur extension. Dans ce contexte, nous mettons l'accent sur les éléments suivants :

- une surveillance accrue de la part du FMI est au cœur de la prévention des crises. Dans le cadre de cette surveillance, le Fonds doit accélérer ses travaux d'élaboration et de publication d'indicateurs nationaux relatifs aux balances des paiements et aux risques de liquidité et développer sa capacité d'évaluer ces indicateurs en fonction d'un certain nombre de résultats possibles pour des variables-clés en matière financière. Le Fonds doit également poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration et de la publication d'indicateurs financiers prudentiels au niveau macro-économique.
- Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de normes et de codes internationalement reconnus offre aux pays la possibilité de renforcer leurs infrastructures de base en vue d'une croissance dans la stabilité et de donner aux marchés des signaux propres à renforcer ces objectifs. Dans ce contexte, nous encourageons tous les pays à redoubler d'efforts, compte tenu de leur stade actuel de développement et de l'état de leurs institutions, en vue de se conformer aux douze normes et codes essentiels identifiés par le Forum pour la stabilité financière et de publier leurs rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC).

- Nous soulignons l'importance de l'effort accompli en commun par le FMI et la Banque mondiale pour évaluer la solidité des secteurs financiers par le biais des Programmes d'évaluation du secteur financier (PESF). Nous saluons l'utilisation de plus en plus fréquente des PESF et des RONC en tant qu'instruments essentiels de détection de la vulnérabilité de certaines économies ainsi que la prise en compte, à l'avenir, de ces évaluations dans la mission de surveillance du FMI.

Nous nous félicitons de la décision selon laquelle les pays doivent avoir la possibilité de publier un résumé des évaluations faites par le FMI et la Banque mondiale. Nous invitons instamment les pays qui n'ont pas encore fait connaître leur volonté d'établir un PESF à le faire aussi tôt que possible. Nous appelons les Institutions Financières Internationales à appuyer les pays dans leurs efforts visant à renforcer leur secteur financier national et à poursuivre la libéralisation des mouvements de capitaux, afin de mobiliser des capitaux provenant des marchés tant nationaux qu'internationaux.

- Il est nécessaire que le FMI concentre son attention sur les marchés financiers et sur leur impact quant au caractère durable des flux financiers. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la création, souhaitée par le Directeur Général, d'un Département des Marchés de capitaux internationaux et d'un Groupe consultatif sur les Marchés de capitaux.
8. D'une façon plus générale, nous invitons instamment le FMI lui-même, de même que les pays membres, à continuer d'œuvrer pour la transparence et la responsabilisation.
  9. Nous notons également les travaux en cours en ce qui concerne l'examen des conditions d'attribution des prêts du FMI. Cet examen doit viser au renforcement de l'image d'intégrité du FMI, à vérifier que les programmes du Fonds répondent à des normes supérieures de qualité, à

aider les pays à s'approprier les programmes qui obtiennent des résultats significatifs et à relever les principaux défis auxquels sont confrontées les économies au niveau macro-économique.

Dans le cadre de cet examen, il est également primordial que des progrès soient accomplis en vue du renforcement de la collaboration entre le Fonds et la Banque , de manière à ce que les besoins des pays soient effectivement pris en compte.

10. Des travaux sont actuellement en cours dans plusieurs domaines de compétence du FMI. Nous notons les progrès qui ont été accomplis pour la mise en place d'un dispositif opérationnel en vue de la participation du secteur privé dans la résolution des crises. Nous appelons le FMI à accélérer son programme de travail dans ce domaine et constatons la nécessité de prendre à l'avenir des décisions compatibles avec ce dispositif. Nous notons en outre la nécessité d'approfondir la discussion sur les quotes-parts au Conseil d'Administration du FMI.

### **Réforme des Banques multilatérales de Développement**

11. Depuis notre réunion de Palerme, nous avons intensifié notre dialogue avec les Banques multilatérales de développement (BMD) et tenu des consultations informelles avec d'autres actionnaires. Un rapport sur la réforme des BMD sera remis aux Ministres des finances du G7 lors de la réunion de Rome du 7 juillet prochain, en vue de le soumettre au Sommet de Gênes.
12. Nous réaffirmons notre engagement déterminé de renforcer le système des BMD. Celles-ci doivent continuer à jouer un rôle crucial dans l'aide au développement économique et veiller à ce que leurs opérations aient pour objectifs principaux la croissance de la productivité et l'augmentation du revenu par habitant, en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement. Pour atteindre ces objectifs et accroître l'efficacité de leurs opérations, les

BMD doivent adopter une approche davantage ciblée sur les objectifs essentiels, notamment dans les domaines d'intervention immédiate suivants : et

- renforcement de la cohérence et de la coordination entre les BMD, en particulier quant au contenu et au calendrier de leurs stratégies par pays et aux liens avec les stratégies de développement propres à ces pays, par exemple les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il est essentiel que les BMD harmonisent, sur la base des normes les plus exigeantes, les procédures, les politiques et les évaluations opérationnelles (spécialement en ce qui concerne la gestion financière et les mesures de protection de l'environnement).
- amélioration de la gestion interne, en particulier par le recours fréquent à la consultation et au débat publics, par le biais de la publication des principaux documents concernant les projets et les décisions en matière de politique institutionnelle et de stratégie, notamment les Stratégies de développement par pays, et en renforçant la responsabilisation et la transparence dans le cadre de la procédure budgétaire.
- accroissement de l'efficacité de la gestion du secteur public dans les pays emprunteurs, en particulier en encourageant les démarches d'analyse et de diagnostic et en améliorant la capacité des pays sur la base de politiques de sauvegarde et de bonne gestion fiduciaire.

13. Nous reconnaissons que les banques multilatérales de développement ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire et nous nous félicitons du débat actuellement en cours à la Banque Mondiale pour mieux définir ce rôle. A cet effet, nous pensons également que les BMD devraient sans plus attendre entreprendre l'examen de leurs instruments de prêt et leurs politiques de tarification dans le but d'améliorer l'impact sur le développement de l'utilisation des ressources limitées dont elles disposent. Cela pourrait être réalisé en particulier en

réduisant le taux des charges grevant les prêts accordés dans le secteur social dans un contexte de neutralité fiscale. Nous saluons les efforts engagés par la Banque pour redéfinir son rôle dans le domaine des prêts aux conditions du marché, mais nous relevons que l'approche envisagée doit encore être étudiée, particulièrement en ce qui concerne le cadre d'action, la capacité institutionnelle et la responsabilisation, tant au niveau des emprunteurs que de la Banque. Nous estimons que la Banque et ses actionnaires devraient examiner, dans la période qui vient, la portée et les modalités de la nouvelle orientation que la Banque envisage d'adopter en faveur des prêts - programmes. Nous souhaitons que la Banque Mondiale et, le cas échéant, les autres banques multilatérales de développement poursuivent leurs travaux en vue de mieux définir leur position dans les prochains mois.

14. Nous avons pris acte des discussions en cours sur le recours aux dons accordés dans le cadre d'IDA-13 et nous encourageons la Banque mondiale à examiner attentivement les implications financières qui en résultent et les questions pratiques de mise en œuvre. Nous nous félicitons que soient étudiées des mesures destinées à améliorer l'efficacité de l'IDA, notamment en renforçant l'approche fondée sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

**Initiative PPTE et action pour le développement au-delà de l'allégement de la dette.**

15. Nous avons examiné la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Nous exprimons notre satisfaction de voir que 22 pays ont déjà bénéficié d'un allégement de leur dette dans le cadre de cette initiative. Nous engageons vivement les autres pays éligibles, y compris ceux qui traversent des conflits ou qui en sortent, à prendre les mesures nécessaires pour se concentrer sur la réduction de la pauvreté et la croissance et bénéficier de cet important programme international. Nous engageons également vivement les autres créanciers bilatéraux à se joindre aux pays membres du G-7 et aux autres gouvernements pour accorder une annulation totale des dettes.
16. Nous soulignons que la réduction de la dette n'est qu'un aspect du développement et que pour produire véritablement ses effets, elle doit être complétée par de solides programmes de réforme. A cet égard, nous recommandons vivement aux pays qui bénéficient d'un allégement de leur dette au titre de l'initiative PPTE, en coopération avec les institutions financières internationales, d'améliorer la qualité des stratégies de la lutte contre la pauvreté, de renforcer leur capacité de suivi et de contrôle des économies réalisées du fait de l'allégement de leur dette et d'affecter les montants ainsi économisés à des investissements sociaux prioritaires tels que l'éducation et la santé, tout en adoptant et en mettant en œuvre des réformes de qualité.
17. Nous comptons sur la poursuite des discussions pour ce qui concerne les actions à entreprendre au-delà de l'allégement de la dette, dans le cadre de la préparation du sommet de Gênes. A cet égard, nous insistons sur l'importance que revêtent les mesures visant à améliorer les échanges, à mettre en place un environnement plus favorable pour attirer les investissements privés et à promouvoir des investissements efficaces et coordonnés dans le secteur social, dans la perspective des Objectifs Internationaux de Développement à l'horizon 2015.

### **Action contre les pratiques abusives au sein du système financier international**

18. Nous réaffirmons notre soutien aux objectifs de l'effort multilatéral de lutte contre les pratiques abusives au sein du système financier international. Nous appuyons les travaux menés actuellement par le GAFI et nous saluons les progrès significatifs réalisés par la plupart des 15 pays identifiés au mois de juin 2000 par le GAFI comme pays et territoires non coopératifs pour corriger les faiblesses de leur système de lutte contre le blanchiment. Nous encourageons ces pays à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Nous nous engageons à poursuivre le dialogue avec ces pays, à continuer à leur fournir formation et assistance technique et à retirer de la liste les pays ayant réalisé des progrès suffisants, tout en mettant en œuvre les mesures coordonnées recommandées par le GAFI à l'encontre des pays avec lesquels le dialogue n'a pas été suivi de progrès suffisants. De plus, nous accueillons favorablement la décision du GAFI d'entreprendre un réexamen de ses 40 recommandations pour renforcer les normes internationales en matière de blanchiment des capitaux. Nous approuvons également les récentes décisions des Conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale reconnaissant les 40 Recommandations du GAFI comme normes internationales appropriées de lutte contre le blanchiment des capitaux et nous incitons le Fonds et la Banque, en collaboration avec le GAFI, à intégrer dès que possible ces 40 Recommandations dans un module RONC.